







découlant de la révision des professions FUTUREMEM des

# huit métiers techniques MEM

- CAI Constructeur/trice d'appareils industriels, AU Automaticien/ne,
- AM Monteur/euse-automaticien/ne, ET Electronicien/ne,
- DCI Dessinateur/trice-constructeur/trice industriel/le, PM Polymécanicien/ne,
- PR Mécanicien/ne de production, MP Praticien/ne en mécanique







### 1. Versions

Date	Auteur	Modifications
16.12.2024	Beat Müggler	Première version traduction française de la version allemande du 13.12.2024
10.01.2025	Beat Müggler	Correction du formatage du chapitre 3 (énumération)

### 2. Introduction

Ce document de synthèse sert de guide d'orientation initial pour les groupes d'intérêt souhaitant s'informer sur les modifications concrètes découlant de la révision des professions FUTUREMEM. Il présente les principaux aspects en les comparant avec le système actuel, applicables de manière transversale aux huit professions MEM de la formation initiale.

Des documents spécifiques pour chaque groupe professionnel viendront compléter ces informations. À partir de 2025, des détails plus approfondis seront fournis dans le cadre de mesures ciblées d'information et de formation.

### Légende:

- ➡ Référence à des ressources supplémentaires (liste à la fin de ce document)
- Référence à des effets particulièrement positifs de la révision



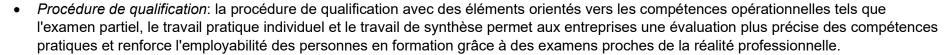




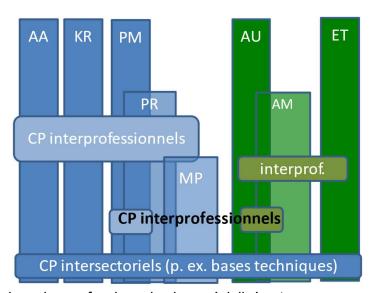
### 3. Concept global FUTUREMEM

#### Eléments clés & améliorations

- Contenus de formation: mise à jour des contenus de formation des huit métiers techniques MEM pour les adapter aux dernières évolutions technologiques (p.ex. numérisation, automatisation, méthodes de production durables).
- Concept des champs d'apprentissage Ecole professionnelle et Cours interentreprises: l'introduction d'un concept des champs d'apprentissage orienté vers une pédagogie active renforce le lien avec la pratique permettant aux entreprises d'avoir des personnes en formation opérationnelles plus rapidement et aux personnes en formation d'acquérir des compétences directement applicables en milieu professionnel.
- Compétences opérationnelles obligatoires et à option obligatoire: les compétences opérationnelles obligatoires établissent une base uniforme pour tous. L'introduction de compétences opérationnelles à option obligatoire permet aux personnes en formation
  - de se spécialiser dans des domaines spécifiques de la branche, offrant ainsi aux entreprises des professionnels plus spécialisés et aux personnes en formation de meilleures opportunités de carrière. Cette spécialisation peut être approfondie dans des cours complémentaires supplémentaires (non financés par les cantons) proposés par des secteurs industriels.



- Flexibilité & capacité d'adaptation: des structures de formation plus flexibles pour s'adapter aux changements technologiques et aux évolutions du marché.
- Renforcement de la coopération entre les lieux de formation: intensification de la collaboration entre l'entreprise, l'école professionnelle et les cours interentreprises.
- Nouveaux outils et plateformes numériques: soutiennent tous les acteurs impliqués dans l'accomplissement de leurs tâches.
- Classification dans le cadre national des certifications (CNC): toutes les professions MEM révisées, ainsi que les compétences opérationnelles individuelles, seront classées dans le cadre national des certifications (CNC) après l'entrée en vigueur des ordonnances sur la formation. Cela permet une comparabilité interprofessionnelle des professions et des compétences en Suisse comme à l'étranger et augmente la perméabilité vers des formations ultérieures.









# 4. Modifications des aspects interprofessionnels

Thèmes /Aspects	Nouveau; début d'apprentissage dès 2026	Jusqu'à présent; début d'apprentissage jusqu'en 2025 inclus
Orientation vers les compétences opérationnelles	<ul> <li>Formation orientée vers les compétences opérationnelles sur les trois lieux de formation.</li> <li>Lieu de formation Entreprise: les entreprises formatrices se réfèrent directement aux compétences opérationnelles et aux critères de performance attribués au lieu de formation Entreprise; il n'y a plus de champs d'apprentissage spécifiques à l'entreprise.</li> <li>Lieu de formation Ecole professionnelle: l'enseignement est structuré en champs d'apprentissage et non plus en matières traditionnelles.</li> <li>Lieu de formation Cours interentreprises: les cours sont organisés en champs d'apprentissage.</li> <li>Acquisition de compétences pertinentes pour la pratique, directement applicables en milieu professionnel.</li> </ul>	<ul> <li>Lieu de formation Entreprise: la formation se déroule déjà à travers d'actions concrètes, adaptées aux situations en entreprise.</li> <li>Lieu de formation Ecole professionnelle: les thèmes sont enseignés selon une approche par matières.</li> <li>Lieu de formation Cours interentreprises: la forme de l'enseignement n'est pas prédéfinie.</li> </ul>
Profil de qualification ( Plan de formation, chapitre 3)	<ul> <li>Le profil de qualification décrit ce qu'une personne qualifiée doit maîtriser à la fin de l'apprentissage, sans faire référence au déroulement de la formation. ( Plan de formation)</li> <li>Les domaines de compétences opérationnelles (DCO) orientés vers les processus industriels regroupent les compétences opérationnelles (CO) par thématiques.</li> <li>Il existe des CO obligatoires et des CO à option obligatoire, choisies par l'entreprise pour les personnes en formation.</li> <li>Les CO sont concrétisées par des critères de performance spécifiques à chaque lieu de formation. ( Plan de formation)</li> </ul>	<ul> <li>Les compétences opérationnelles sont regroupées en formation de base, formation complémentaire et formation approfondie.</li> <li>Les détails sont définis dans le catalogue CoRe.</li> </ul>







Perméabilité	<ul> <li>Les critères de performance sont formulés de manière à être applicables à plusieurs professions avec une profondeur ajustée selon le niveau de performance (NP).</li> <li>Des critères de performance communs et interconnectés facilitent la transition entre professions au sein d'un même domaine professionnel, voire entre différents domaines.</li> </ul>	<ul> <li>Le catalogue CoRe précise le contenu, le moment et le lieu de formation pour chaque formation.</li> <li>Une perméabilité générale est assurée au sein du même domaine professionnel, entre les formations de 2, 3 et 4 ans.</li> </ul>
Compétences transversales	<ul> <li>Le → plan de formation présente un aperçu des cinq dimensions d'une compétence opérationnelle.</li> <li>Une nouvelle «compétence MEM» s'ajoute en tant que compétence opérationnelle transversale commune aux huit métiers. Elle est détaillée dans les documents de mise en œuvre, et ses critères de performance sont directement associés aux compétences opérationnelles spécifiques à chaque lieu de formation.</li> <li>✔ Par exemple, cela permet d'uniformiser les exigences relatives aux fondamentaux scientifiques et aux bases spécifiques MEM.</li> </ul>	Les compétences méthodologiques et sociales complètent et interagissent avec les ressources professionnelles.
Conception et structure du plan d'études pour les écoles professionnelles (EP)	<ul> <li>Les critères de performance sont structurés en champs d'apprentissage pertinents et répartis sur les semestres scolaires.</li> <li>Les champs d'apprentissage sont orientés vers des situations professionnelles et portent un titre contextuel (intitulé) approprié.</li> <li>Les thèmes transversaux sont rendus visibles et planifiables dans des champs d'apprentissage transversaux, ce qui augmente la flexibilité dans la planification des cours.</li> <li>Les CO à option obligatoire sont intégrées dans des projets transversaux.</li> <li>Le Concept de formation MEM comporte, à tire d'aide à l'orientation, une vue d'ensemble des possibilités («grille morphologique») pour l'organisation de l'enseignement ou la mise en œuvre de l'orientation vers les compétences opérationnelles dans les écoles professionnelles.</li> </ul>	<ul> <li>Le catalogue CoRe et la grille des périodes d'enseignement du plan de formation 2015 fournissent une répartition générale.</li> <li>La coopération entre les lieux de formation (entreprise, école professionnelle et CIE) est déterminante pour l'harmonisation.</li> <li>Il n'existe pas de soutien scolaire spécifique pour les compétences opérationnelles acquises en entreprise.</li> </ul>







Conception et structure des CIE	<ul> <li>Les champs d'apprentissage sont orientés vers des situations professionnelles et portent un titre contextuel (intitulé) approprié.</li> <li>Les programmes concrets des CIE et les documents de mise en œuvre sont élaborés sur la base des champs d'apprentissage.</li> </ul>	Le catalogue CoRe précise les éléments de la formation de base qui doivent être acquis en préparation à l'examen partiel.
Conception et structure de la documentation sur la formation en entreprise	<ul> <li>La documentation s'effectue par le biais du dossier de formation/dossier des prestations, qui doit être intégré dans le rapport de formation.</li> <li>Ce dossier sera géré dans un portefeuille de compétences numérique au sein de l'environnement d'apprentissage numérique «techLEARN».</li> </ul>	<ul> <li>Lieu de formation Entreprise:         <ul> <li>personne en formation:</li> <li>dossier de formation</li> <li>entreprise: rapport de formation semestriel</li> </ul> </li> <li>Lieu de formation EP:         <ul> <li>bulletins semestriels</li> </ul> </li> <li>Lieu de formation CIE:         <ul> <li>contrôle de compétences</li> </ul> </li> </ul>
Procédure de qualification (PQual)	<ul> <li>La procédure de qualification est conçue selon les principes de l'orientation vers les compétences opérationnelles.</li> <li>Examen partiel: travail pratique prescrit (excepté AFP).</li> <li>Examen final pratique: travail pratique individuel (TPI).</li> <li>Connaissances professionnelles: le travail de synthèse (TS) consiste à élaborer une proposition de solution à un problème donné relatif à la pratique professionnelle, à le présenter oralement et à l'expliquer lors d'un entretien d'approfondissement. (excepté AFP)</li> </ul>	<ul> <li>Examen partiel: travail pratique prescrit (excepté AFP).</li> <li>Examen pratique final: travail pratique individuel (TPI).</li> <li>Connaissances professionnelles: évaluation des connaissances scolaires, calculs simples (excepté AFP).</li> </ul>







Plateforme d'apprentissage numérique	<ul> <li>L'association techLEARN.swiss met à disposition la plateforme numérique «techLEARN» pour le compte de l'organe responsable.</li> <li>techLEARN relie les trois lieux de formation rendant son utilisation contraignante pour les personnes en formation.</li> <li>Dès son lancement en 2026, trois domaines principaux serviront de compas numérique pour les personnes en formation: <ol> <li>Mon apprentissage: gestion de la formation, indiquant quoi, quand et où se déroulent les activités dans chaque lieu de formation.</li> <li>Mes compétences: dossier de formation/dossier des prestations numérique, consignation d'autres attestations (par exemple, un cours de soudure), avec la possibilité de générer un rapport de formation.</li> <li>Mes documents: acquisition de médias d'apprentissages numériques et sur papier/jeux de matériels (via des e-shop/s) et utilisation des médias numériques acquis.</li> <li>Les prescriptions sur la formation et les documents de mise en œuvre sont intégrés à la plateforme.</li> <li>Orientation, documentation et accompagnement du processus d'apprentissage sur une plateforme numérique centralisée.</li> </ol> </li> </ul>	<ul> <li>Les lieux de formation déterminent eux-mêmes la manière de documenter la progression des personnes en formation. Différents fournisseurs existent sur le marché.</li> <li>La tenue d'un dossier de formation et d'un dossier des prestations est exigée, mais aucun système spécifique n'est recommandé ou imposé.</li> </ul>
Médias d'apprentissage/d'enseignement	<ul> <li>Les organes responsables développent leurs médias d'apprentissage et d'enseignement au sein de deux maisons d'édition distinctes.</li> <li>Des tâches d'apprentissage et des ouvrages de référence sont développés, avec des ressources prévues pour les trois lieux de formation. L'offre peut toutefois varier selon la maison d'édition.</li> </ul>	<ul> <li>Pour l'école professionnelle, les supports pédagogiques ne sont disponibles que pour certains métiers.</li> <li>En revanche, des supports sont disponibles pour les entreprises et les cours interentreprises.</li> </ul>







# 5. Comparaison des principales nouveautés par rapport à l'actuelle formation initiale:

Nouveau terme	Brève explication	Terme remplacé
Compétence opérationnelle obligatoire	Les compétences opérationnelles obligatoires doivent être acquises par toutes les personnes en formation à la fin de la formation initiale. Une personne dispose des compétences opérationnelles requises si elle est capable d'exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, autonome et flexible (SEFRI).	Compétence opérationnelle de la formation de base
Compétence opérationnelle à option obligatoire	Ces compétences opérationnelles sont choisies conjointement par la personne en formation et l'entreprise formatrice. Le nombre minimal (une ou deux) de compétences opérationnelles à option obligatoire à acquérir est précisé dans l'orfo correspondante.	Compétence opérationnelle de la formation complémentaire et de la formation approfondie
Situation de travail dans le plan de formation	Les situations de travail décrivent le plus concrètement possible les tâches effectuées par les professionnels, avec quels degrés de complexité, de qualité et de responsabilité.	Situation représentative dans le plafo et le catalogue CoRe
Critère de performance dans le plan de formation	Les critères de performance précisent les compétences opérationnelles et décrivent les comportements observables d'un professionnel en situation. Ils représentent, en substance, des compétences partielles d'une compétence opérationnelle.	Plan d'action dans le plafo et le catalogue CoRe
Niveau de performance	Chaque critère de performance est associé à un niveau de performance. Dans la branche MEM/Tech, six niveaux sont définis, basés sur l'autonomie, la responsabilité, la complexité et le degré de liberté de l'énoncé de la tâche.	Différenciation dans le plafo entre introduire et appliquer
Champ d'apprentissage	Les champs d'apprentissage combinent des critères de performance (scolaires ou interentreprises) dans une unité d'apprentissage structurée autour d'une situation professionnelle, d'objectifs d'apprentissage et de connaissances opérationnelles. Un champ d'apprentissage crée un lien concret entre les situations d'apprentissage et les situations professionnelles.	Matières catalogue CoRe
Travail de synthèse	Le travail de synthèse est la nouvelle procédure de qualification scolaire. Il inclut l'élaboration d'une solution à un problème donné, la présentation de la solution et un entretien d'approfondissement.	Examen des connaissances professionnelles







## **⇒** Ressources supplémentaires

#	Document	Où les trouver
1	Plan de formation	https://futuremem.swiss/fr/documents/plans-de-formation
2	Concept de formation MEM	https://futuremem.swiss/fr/documents/mem-ausbildungskonzept
3	Tous les documents valables pour l'audition	<u>Auditions (admin.ch)</u> > Auditions en cours > Constructeur/trice d'appareils industriels CFC, (fichier ZIP)
4	Tableau récapitulatif orfo	https://futuremem.swiss/assets/inhalt/Downloads/Bildungsverordnungen/ersicht-der-derungen-20240827-FR.pdf
5	Concept d'information et de formation (CIF)	https://futuremem.swiss/fr/documents/concept-information-formation
6	Récapitulatif des modifications par profession	Une fois finalisés, d'autres documents seront mis à disposition pour chaque profession (ou groupe de professions?) <a href="https://futuremem.swiss/fr/documents">https://futuremem.swiss/fr/documents</a>